

**N° 7054<sup>10</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2016-2017

---

**PROJET DE LOI**

**concernant la collecte, la saisie et le contrôle des dossiers  
d'aides relatives au logement**

\* \* \*

**AVIS COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL D'ÉTAT**

(13.12.2016)

Par dépêche du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le président de la Chambre des députés a saisi le Conseil d'État d'une série d'amendements au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission du logement de la Chambre des députés.

Aux textes desdits amendements étaient joints un commentaire pour chacun des amendements ainsi qu'un texte coordonné du projet de loi sous avis intégrant les amendements parlementaires.

Les avis de la Chambre des salariés et de l'Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils ont été communiqués au Conseil d'État par dépêches des 24 novembre 2016 et 2 décembre 2016. Les avis de la Commission nationale pour la protection des données et du Mouvement écologique ont été communiqués au Conseil d'État par dépêches du 7 décembre 2016.

Le texte des amendements n'appelle pas d'observation de la part du Conseil d'État.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 13 décembre 2016.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Georges WIVENES

